

# UQAM | Département de philosophie

## PHI1008 Introduction à la philosophie politique

---

Professeure : Marianne Di Croce  
Courriel : di\_croce.marianne@uqam.ca  
Bureau : W-5285  
Disponibilités : mercredi, après le cours  
ou sur rendez-vous.

Session : Automne 2024  
Horaire : mercredi 9h30-12h30  
Local : A-2830

### 1. Description du cours (selon l'annuaire) :

Introduction aux problématiques traditionnelles et aux grands courants de la philosophie politique. On y montre à partir de quelques auteurs représentatifs (par exemple Platon, Machiavel, Bodin, Rousseau), comment diverses théories de la constitution des institutions civiles font intervenir les concepts de droit, d'égalité, de souveraineté, de liberté et de justice. Introduction de catégories d'analyse destinées à permettre d'une part la distinction des composantes anthropologiques, éthiques et politiques des modèles proposés en philosophie politique et d'autre part l'identification de leur statut explicatif, normatif ou prescriptif.

### 2. Description spécifique du cours et objectifs :

La philosophie politique peut être définie comme « la tentative de saisir par la pensée la nature (la structure fondamentale) de l'État. [...] Elle veut comprendre la vie des [humains] en communauté, laquelle forme de vie constitue pour elle le fait fondamental<sup>1</sup> ». On peut aussi dire que l'objet de la philosophie politique est le vivre-ensemble et qu'elle est à la recherche des meilleures manières de l'organiser formellement à travers des institutions.

Mais la façon dont devrait, selon les philosophes politiques, s'organiser la vie en communauté varie selon la conception que chacun a de l'humain. La différence entre les visions de Hobbes et de Rousseau en est un exemple frappant : alors que le premier conçoit l'humain comme un être naturellement égoïste qui a besoin d'être gouverné par un souverain dont le pouvoir est absolu, le second décrit l'humain comme étant naturellement bon, ce qui le rend apte à exercer le pouvoir avec ses pairs. Les modèles d'organisation du politique varient également en fonction des finalités attribuées à la vie en communauté. Certains placent la sécurité ou la propriété au cœur de l'institution de la souveraineté, pensons à Hobbes ou Locke, tandis que d'autres insistent sur la nécessité de préserver d'abord et avant tout l'égalité et la liberté, comme c'est le cas pour Rousseau ou Arendt. Mais encore là, tout dépend aussi de la manière dont ces concepts sont définis. Par exemple, les Anciens associaient la liberté à la participation aux affaires publiques, alors que les Modernes la conçoivent surtout en termes de droits et libertés individuels garantis par l'État.

---

<sup>1</sup> *Dictionnaire de philosophie*, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, Paris, 2000, p. 1465.

L'objectif général de ce cours est donc de vous faire découvrir la pensée politique de certaines figures importantes de la tradition philosophique associées à différentes époques et à différents courants de pensée.

Ce cours vise également à approfondir les concepts – tels ceux de pouvoir, d'autorité, de souveraineté, de liberté, d'égalité, d'espace public, de citoyenneté, etc. – et les questions propres au champ de la philosophie politique – par exemple : qu'est-ce que le pouvoir ?, qu'est-ce qu'un pouvoir légitime ? la liberté implique-t-elle l'égalité ? quel est le meilleur régime politique ?, etc.

Ce cours vise aussi à développer une réflexion critique, tant sur la pensée des philosophes classiques qui sont au programme que sur les enjeux et questions abordés à travers l'étude de ces penseurs politiques. C'est pourquoi on abordera aussi différentes perspectives critiques plus contemporaines : certaines critiquant directement les philosophes classiques et d'autres offrant une réflexion critique sur des concepts ou des idées fondamentales pour comprendre la vie politique.

Ainsi, ce cours vise à vous initier aux grandes questions de la philosophie politique et aux réponses que certains philosophes y ont apportées, mais aussi à réfléchir de manière critique sur ces réponses. Car la philosophie politique n'est pas qu'une histoire des idées, elle est aussi (voire surtout) réflexion.

### **3. Méthodes d'enseignement :**

Ce cours se déroulera essentiellement sous la forme d'un cours magistral où la matière présentée permettra de saisir les aspects essentiels de la pensée politique de différents philosophes, de mieux comprendre les textes que vous aurez lus et de les inscrire dans un contexte historique, philosophique et politique plus large. Cela impliquera de votre part de prendre des notes de cours.

La participation – par des questions, des réflexions ou tout simplement par une écoute active – est fortement souhaitée et encouragée. À cet effet, les questions de lecture et l'exercice critique (voir la proposition d'évaluations) constitueront une bonne préparation en vue de la participation en classe.

Le cours comportera également quelques ateliers (voir calendrier). Par le travail et la discussion avec vos collègues de classe, ces ateliers visent à vous permettre de réviser les notions importantes, d'approfondir votre réflexion sur ces notions, mais aussi, plus largement, sur des enjeux politiques actuels.

#### 4. Textes et ouvrages à l'étude :

La lecture des textes à l'étude pour chaque séance est essentielle pour votre compréhension et pour la réussite du cours. Vous devrez donc vous procurer le recueil de textes disponible à la Coop-UQAM.

Certains textes obligatoires vous seront également distribués via Moodle.

#### 5. Notation :

Au moment de compiler la note finale, les notes seront pondérées et transformées en note littérale selon le barème suivant :

|    |     |        |
|----|-----|--------|
| A+ | 4.3 | 90-100 |
| A  | 4.0 | 85-89  |
| A- | 3.7 | 80-84  |
| B+ | 3.3 | 77-79  |
| B  | 3.0 | 73-76  |
| B- | 2.7 | 70-72  |
| C+ | 2.3 | 65-69  |
| C  | 2.0 | 60-64  |
| C- | 1.7 | 57-59  |
| D+ | 1.3 | 54-56  |
| D  | 1.0 | 50-53  |
| E  | 0.0 | 0-49   |

## **5. Proposition d'évaluation :**

### **Questions de lecture 15%**

L'objectif est de favoriser une lecture engagée. Il ne s'agit pas ici de répondre à des questions, mais plutôt de formuler vous-mêmes des questions (de compréhension, d'objection, ou de comparaison) sur les textes à l'étude.

Chaque question doit porter sur un passage ou un aspect précis du texte (et non sur le texte en général) et vous devrez indiquer la référence bibliographique précise du ou des passages auxquels la question renvoie. Chaque question doit être accompagnée d'une courte explication (100 à 150 mots) : celle-ci peut préciser le cheminement de pensée qui vous amène à cette question, mettre en contexte la question, élaborer quelque peu sur les éléments contenus dans la question, etc. L'explication doit montrer pourquoi vous vous posez cette question, ou quelle est la réflexion dont elle découle. (Des consignes plus détaillées et des exemples de questions et explications seront donnés au premier cours.)

Il y aura 4 questions à formuler (4 × 3,75%) : chacune doit porter sur un texte différent (au choix) parmi les huit textes à l'étude lors des cours 2 à 5.

Les questions sont à remettre en format papier et doivent être remises au début du cours qui abordera le texte en lien avec la question. Aucune remise n'est possible après que le texte ait été discuté en classe.

### **Examen de mi-session (en classe) 35 %**

Cet examen sur table aura lieu au cours 7 et portera sur la matière (et textes) des cours 2 à 6. Pour cet examen, vous aurez droit à une feuille de notes (8½ × 11) recto-verso. Aucune autre documentation ne sera permise.

L'examen comportera deux questions à long développement et une question à court développement.

Chaque question à long développement demandera qu'on y réponde à l'aide de la pensée de deux philosophes parmi ceux vus en classe. Il s'agira d'expliquer la position de chaque philosophe face à la question posée et de faire ressortir les similitudes et différences entre les deux positions pour montrer le dialogue critique qui peut avoir lieu entre la pensée des deux auteurs. Les questions à court développement demanderont quant à elles d'expliquer une idée ou un concept précis de la pensée d'un des philosophes vus en classe.

### **Exercice critique 15%**

L'exercice critique vise à favoriser le développement d'une réflexion critique sur la vie politique de notre époque, à l'aide des textes de philosophie politique contemporains qui seront à l'étude dans les cours 12 à 14. Il servira également à alimenter la discussion des ateliers prévus lors de ces cours.

Vous devez cibler une ou deux idées importantes dans l'un des textes à l'étude dans ce bloc de cours, les expliquer de manière synthétique, puis montrer comment elles permettent de réfléchir sur la vie politique actuelle : pour ce faire, il faudra identifier un événement ou une situation d'actualité (référence médiatique à l'appui) et expliquer en quoi la ou les idées tirées du texte choisi offrent un regard critique sur l'événement ou la situation politique identifiée.

Ce travail (de 325 à 375 mots) doit être dactylographié (Times New Roman ou Arial 12pts, interligne 1,5) et remis en format papier au début du cours où le texte choisi sera discuté. Aucune remise n'est possible après que nous ayons discuté en classe du texte sélectionné pour réaliser cet exercice.

### **Examen final (en classe) 35%**

Cet examen sur table aura lieu au cours 15 et portera sur la matière et les textes des cours 2 à 14, mais des détails vous seront donnés quant aux thèmes ciblés. Pour cet examen, vous aurez droit à une feuille de notes (8½ × 11) recto-verso. Aucune autre documentation ne sera permise.

L'examen comportera des questions à moyen ou long développement. Détails à préciser, car l'évaluation sera ajustée en fonction du déroulement général de la session et de l'examen de mi-session. L'évaluation ne déviara pas des grandes lignes qui suivent :

Les questions à long développement demanderont qu'on y réponde à l'aide de la pensée de quelques philosophes ou auteur-e-s parmi ceux et celles vus en classe. Les réponses visent à vérifier votre compréhension des idées et concepts, mais aussi votre capacité à établir une discussion critique entre les différentes théories, idées ou pensées étudiées. Les questions à moyen développement demanderont de développer une réflexion autour d'un concept ou d'un élément précis, en mobilisant des idées présentes dans les textes étudiés au courant de la session.

Critères de correction : Des critères plus spécifiques à chaque évaluation vous seront présentés ultérieurement, mais de manière générale les réponses seront évaluées sur la base des critères suivants : exactitude, clarté et rigueur des explications ; qualité de la réflexion et de l'argumentation ; organisation du texte et qualité de la langue.

Présence aux examens : En cas d'absence pour un motif sérieux et valable (ex : maladie, accident, décès d'un proche, etc.), une reprise est possible. L'étudiant-e doit informer l'enseignante avant l'examen afin de convenir des modalités de reprise. Si l'absence n'est pas prévisible, il faut contacter l'enseignante au plus tard 48 heures après l'examen.

Retard dans la remise des travaux : Considérant que les travaux faits à la maison offrent une latitude quant aux textes choisis et aux dates de remise, aucun retard dans la remise des travaux ne sera accepté. Toutefois, si pour une raison sérieuse et justifiable, vous n'avez pas été en mesure de remettre une question de lecture ou l'exercice critique, un délai ou une reprise pourrait être accordée.

Tricherie, fraude et plagiat : Toutes les évaluations doivent être réalisées individuellement et de manière éthique. Aucune forme de tricherie, plagiat ou fraude ne sera tolérée.

Cela signifie notamment que, pour les travaux réalisés à la maison, l'étudiant-e doit citer toutes les sources documentaires utilisées pour rédiger son travail. De plus, le recours à des outils d'intelligence artificielle (tels ChatGPT ou autre) ne sont pas autorisés, sauf pour la correction de la langue. L'étudiant-e ne devrait donc, en aucun cas, y recourir pour s'inspirer ou pour trouver et formuler des idées.

Lors des examens en classe, tout objet électronique (montre, écouteurs, cellulaire, etc.) doit être éteint et rangé. Les manteaux, sacs et autres objets non nécessaires à la réalisation de l'examen doivent être déposés en périphérie de la classe. Il ne sera pas non plus possible de sortir du local pendant l'examen, sauf si vous avez terminé.

## 6. Calendrier détaillé :

| Cours         | Contenu du cours  | Textes à l'étude  | Évaluations                                       |
|---------------|---|---|---|
| 1<br>4 sept.  | Présentation du cours : plan de cours, entente d'évaluation, etc.                               |   |   |
| 2<br>11 sept. | La cité démocratique d'Athènes : les institutions, le citoyen et la loi.                        | Cornélius CASTORIADIS. « La polis grecque et la création de la démocratie »<br>PLATON. <i>Criton</i> (extrait).   | <b>15%</b><br>Questions de lecture<br>(4 × 3,75%) |
| 3<br>18 sept. | La cité idéale ? : Platon et Aristote   | PLATON. <i>La République</i> (extrait).<br>ARISTOTE, <i>Les Politiques</i> (extraits).  |   |
| 4<br>25 sept. | Contractualisme 1 – Pouvoir absolu et liberté : Hobbes et La Boétie                             | Thomas HOBBS. <i>Léviathan</i> (extraits).<br>Étienne de LA BOÉTIE. <i>Discours de la servitude volontaire</i> (extraits).  |   |
| 5<br>2 oct.   | Contractualisme 2 – Séparation des pouvoirs, représentation et liberté : Locke et Rousseau      | John LOCKE. <i>Traité du gouvernement civil</i> (extraits).<br>Jean-Jacques ROUSSEAU. <i>Du Contrat social</i> (extraits).  |   |
| 6<br>9 oct.   | Atelier de révision et réflexion  |   |   |
| 7<br>16 oct.  | Examen de mi-session  |   | <b>35%</b>  |
| 8             | <b>Semaine de lecture</b>   |   |   |
| 9<br>30 oct.  | Libéralisme et liberté : Constant et Mill   | Benjamin CONSTANT. <i>De la liberté des anciens comparée à celle des modernes</i> (extraits)<br>John Stuart MILL. <i>De la liberté</i> (extrait).   |   |
| 10<br>6 nov.  | Critique de la conception libérale de la liberté : Marx<br>Conférencier invité : Gilles Labelle | Karl MARX. <i>Sur la question juive</i> (extrait).  |   |
| 11<br>13 nov. | Espace public, liberté et critique des sociétés modernes : Arendt                               | Hannah ARENDT. <i>Condition de l'homme moderne</i> (extraits).<br>Hannah ARENDT. <i>La liberté d'être libre</i> (extraits).   |   |
| 12<br>20 nov. | Enjeux contemporains 1 : Critiques des théories du contrat social                               | Charles W. MILLS. <i>Le contrat racial</i> (extraits).<br>Carole PATEMAN. <i>Le contrat sexuel</i> (extraits).<br>C.B. MACPHERSON. <i>La théorie de l'individualisme possessif</i> (extrait).   | <b>15%</b><br>Exercice critique                   |
| 13<br>27 nov. | Enjeux contemporains 2 : Démocratie et espace public  | Françoise COLLIN. « La démocratie est-elle démocratique ».<br>Nancy FRASER. <i>Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution</i> (extrait).   |   |
| 14<br>4 déc.  | Enjeux contemporains 3 : Contestation et désobéissance civile en démocratie                     | Hannah ARENDT. « La désobéissance civile », (extraits).<br>Sandra LAUGIER. « La désobéissance comme principe de la démocratie ».<br>Stephen D'ARCY. <i>Le langage des sans-voix. Les bienfaits du militantisme en démocratie</i> (extrait). |   |
| 15<br>11 déc. | Examen final  |   | <b>35%</b>  |

## 7. Modalités de participation aux activités d'enseignement :

Afin de favoriser l'apprentissage, la réflexion et le plaisir d'étudier ensemble la philosophie politique, l'adoption de certaines pratiques sont encouragées ou demandées :

La ponctualité est de mise, de même que la préparation au cours (réalisation des lectures et travaux). La participation aux différentes activités d'apprentissage (prise de notes, ateliers, discussions, etc.) est fortement recommandée. Le dynamisme du cours et l'intérêt qu'il suscite ne dépendent pas uniquement de l'enseignante, la préparation et la participation des étudiant·e·s sont aussi des facteurs déterminants.

Le respect sous toutes ses formes est primordial : que ce soit dans nos interventions, nos discussions ou nos attitudes et comportements dans le cadre du cours.

Considérant qu'il est démontré que nos appareils électroniques (téléphones, ordinateurs, etc.) diminuent nos capacités d'attention et de concentration, et qu'ils sont une tentation constante d'évasion virtuelle pendant un cours : je vous encourage fortement à les laisser de côté pour revenir au papier et aux crayons. Cela favorisera une présence attentive et une meilleure dynamique de groupe. Bien sûr, certaines personnes (en raison de conditions particulières : situation de handicap, trouble d'apprentissage, etc.) ont besoin de ces outils dans un contexte académique et il est dans ce cas tout à fait légitime de les utiliser.

## 8. Lectures obligatoires :

CASTORIADIS, Cornélius. « La *polis* grecque et la création de la démocratie », *Le Débat*, 1986 vol 1, n° 38, p. 126 à 144.

PLATON. « Criton », *Apologie de Socrate/Criton* (traduction de Luc Brisson), (traduction de Luc Brisson), Paris, Flammarion, 1997, p. 216-228 [48e-54e].

PLATON. *La République* (traduction de Georges Leroux), Paris, Flammarion, 2002, p. 237-241 [433a- 436a] + p. 249-256 [439d-444a].

\* Si vous le souhaitez, vous pouvez lire l'entièreté de « la dialectique de la justice » : [427d-444a]

ARISTOTE. *Les Politiques* (traduction de Pierre Pellegrin), Paris, Flammarion, 2015, Livre I : Chapitres 1-2 (extraits) ; Livre 2 : Chapitres 1-2 (extraits) + 5 (extraits) ; Livre III : Chapitres 1 (extraits) + 9 (extrait) +13 (extrait).

HOBBS, Thomas. *Léviathan*, Paris, Gallimard, « Folio essais », Livre I : Chapitre 13, Chapitre 14 (extraits) ; Livre II : Chapitre 17 (extraits), Chapitre 18 (extraits), Chapitre 21 (extraits).

LA BOÉTIE, Étienne. *Discours de la servitude volontaire ou contr'un. Manuscrit de Mesme (1549)*, Paris, Éditions Payot, 2002, extraits choisis.

\* Le texte complet est disponible sur le site des Classiques des sciences sociales :

[http://classiques.uqac.ca/classiques/la\\_boetie\\_etienne\\_de/discours\\_de\\_la\\_servitude/discours\\_servitude.html#](http://classiques.uqac.ca/classiques/la_boetie_etienne_de/discours_de_la_servitude/discours_servitude.html#)

LOCKE, John. *Traité du gouvernement civil* (traduction de David Mazel), Paris, Flammarion, 1992, extraits choisis : Chapitre II (paragraphe 4, 6-8, 10-15), Chapitre III, Chapitre IV, Chapitre V (paragraphe 25-28, 31-32, 36-40, 42, 44, 46-47, 50-51), Chapitre VII (paragraphe 87-91), Chapitre VIII (paragraphe 95-98), Chapitre XII (paragraphe 143-147).

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du Contrat social* (présentation de Pierre Burgelin), Paris, Flammarion, 1992, Extraits choisis dans : Livre I, Chapitres 1 + 4-9 ; Livre II, Chapitres 1 à 4 + 6-7 et 11 ; Livre III, Chapitres 1 + 15-16.

CONSTANT, Benjamin. *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, 1819, extraits.

\*Texte complet disponible en ligne : <http://www.panarchy.org/constant/liberte.1819.html>

MILL, John Stuart. *De la liberté*, Paris, Folio, Folio essais, 1990, p. 6 à 19 (introduction).

\* Une version est aussi disponible sur le site des *Classiques des sciences sociales* : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill\\_john\\_stuart/de\\_la\\_liberte/de\\_la\\_liberte.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/de_la_liberte/de_la_liberte.html)

MARX, Karl. *Sur la question juive* (traduction de Jean-François Poirier et présentation de Daniel Bensaïd), Paris, La Fabrique éditions, 2006, p. 53-63. [à confirmer]

ARENDT, Hannah. *La liberté d'être libre*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2019, pages : 23 par. 2 à 32 par.1 + 33 par. 1 à 40 par. 1 + 44-49 + 50 (ligne 14) à 61 par.1 + 65 par. 2 à 67 + 72 par. 2 à 80 par. 1. [à confirmer]

ARENDT, Hannah. *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, extraits à préciser.

**Les textes suivants (dont l'étude est prévue après la semaine de lecture) sont sujets à changement : le cas échéant, vous en serez informés en classe.**

MACPHERSON, C.B. *La théorie politique de l'individualisme possessif, de Hobbes à Locke*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2005, extraits à préciser.

MILLS, Charles W. *Le contrat racial* (traduction de Aly Ndiaye alias Webster), Mémoire d'encrier, 2023, extraits à préciser.

PATEMAN, Carole. *Le contrat sexuel* (traduction de Charlotte Nordmann), La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2022, extraits à préciser.

COLLIN, Françoise. « La démocratie est-elle démocratique ? », *Françoise Collin. Anthologie québécoise 1977-2000* (Textes rassemblés et présentés par Marie-Blanche Tahon), Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, p. 69-76.

FRASER, Nancy. « Repenser l'espace public une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », *Qu'est-ce que la justice ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2011, p. 107-144 - extraits à préciser.

ARENDT, Hannah. « La désobéissance civile », *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, collection « Agora Pocket », 1972, p. 53-104 - extraits à préciser.



D'ARCY, Stephen. *Le langage des sans-voix. Les bienfaits du militantisme en démocratie* (traduction de Jonathan Martineau), Montréal, Éditions Écosociété, 2016, extraits à préciser.

LAUGIER, Sandra. « La désobéissance comme principe de la démocratie », *Pouvoirs* n°155 - Désobéir en démocratie, novembre 2015, p.43-54.

## 9. Bibliographie complémentaire (par sujet/séance de cours) :

### La cité démocratique d'Athènes et Socrate :

CASTORIADIS, Cornélius. *La Cité et les Lois. Ce qui fait la Grèce 2. La création humaine III*, Editions du Seuil, Paris, 2008, 320 p.  
(Séminaires 1982-1983 à l'EHESS, texte établi, présenté et annoté par Enrique ESCOBAR, Myrto GONDICAS, Pascal VERNAY)

DORION, Louis-André. *Études socratiques*, Les Belles-Lettres, 2023.

HANSEN, Mogens H., *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris: Les Belles Lettres, 1995.

KLIMIS Sophie, Philippe CAUMIÈRES, Laurent VAN EYNDE, (éd), (2010), *Castoriadis et les Grecs*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint Louis, 272p.

LABELLE, Gilles. « Cornelius Castoriadis et les tensions inhérentes à l'imaginaire politique grec », dans B. Bachofen, S. Elbaz et N. Poirier (dir.), *Cornelius Castoriadis – Réinventer l'autonomie*, Paris, Éd. du Sandre, 2008, p.215-233.

MOSSÉ, Claude, *Politique et société en Grèce ancienne. Le « modèle » athénien*, Paris, Aubier, 1995.

POIRIER Nicolas, « Châtelet, Castoriadis, Vernant : les germes grecs de l'historicité », in *Cahiers critiques de philosophie*, n° 8, juin 2009.

ROMILLY, Jacqueline de, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris: Hermann (Agora/Presses pocket), 1975.

### Platon et Aristote :

AUBENQUE, Pierre (directeur de publ.). *Études sur la Politique d'Aristote*, Paris, PUF, 1993.

BODÉÛS, Richard, *Aristote, la justice et la cité*, Paris: PUF, 1996.

BODÉÛS, Richard, *Aristote*, Paris, Vrin, 2002.

CANTO-SPERBER, Monique. « Platon », *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1997, p. 185-299.

CANTO-SPERBER, Monique. « Aristote », *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1997, p. 301-433.

CHÂTELET, François. *Platon*, Paris, Gallimard, 1965.

PELLEGRIN, Pierre, *Aristote*, Paris, Que sais-je?, 2022.

VERGNIÈRES, Solange, *Éthique et politique chez Aristote*, Paris, PUF, 1995.

WOLFF, Francis, *Aristote et la politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

#### Hobbes et La Boétie :

BIZER, Marc. «Montaigne, La Boétie, Homer : From Parlement to Parley », *Homer and the Politics of Authority in Renaissance France*, Oxford University Press, 2011.

HAMPTON, Jean. *Hobbes and the Social Contract Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

HILL, Christopher. *La révolution anglaise*, Paris, Éditions de la Passion, 1993.

JAUME, Lucien. *Hobbes et l'État représentatif moderne*, Paris: PUF, 1986.

LEFORT, Claude. « Le nom d'Un. Préface au Discours de la servitude volontaire, d'Étienne de La Boétie », *Lectures politiques. de Dante à Soljenitsyne*, Paris, PUF, 2021, p 21-74.

LESSAY, Franck. *Souveraineté et légitimité chez Hobbes*, Paris, PUF, 1988.

SORELL. Tom, *The Cambridge Companion to Hobbes*, Cambridge University Press, 1996

TERREL. Jean, *Les théories du pacte social. Droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau*, Paris, Seuil, 2001.

ZARCA, Yves-Charles, *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, PUF, 2001.

#### Locke et Rousseau :

DERATHÉ, Robert. *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Vrin, 1991

DUNN, John. *La pensée politique de John Locke* (traduction de J.-F. Baillon), Paris: Presses Universitaires de France, 1969.

MICHAUD, Yves. *Locke*, Paris, PUF, 1998.

PEZZILLO, Lelia. *Rousseau et le contrat social*, Paris, PUF, 2000.

*The Cambridge Companion to Rousseau* (ed. Patrick Riley), Cambridge : Cambridge University Press, 2001.

TULLY, James. *An Approach to Political Philosophy: Locke in Contexts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

TULLY, James. *Locke: Droit naturel et propriété*, Paris, PUF, 1992.

VERNES, Paule-Monique *La ville, la fête, la démocratie: Rousseau et les illusions de la communauté*, Paris, Payot, 1978.

#### Constant et Mill :

HAMBURGER, Joseph. *John Stuart Mill on Liberty and Control*, Princeton University Press, 1999.

HOLMES, Stephen. *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne* (traduction de Olivier Champeau), Paris, Paris, PUF, « Léviathan », 1994.

MANENT, Pierre. *Histoire Intellectuelle Du Liberalisme : Dix Lecons*, Calmann-Lévy, 1987.

PHILIPS, Menaka. *The Liberalism Trap : John Stuart Mill and Customs of Interpretation*. Oxford University Press, 2023.

ROSENBLAT, Helena. *Liberal Values : Benjamin Constant and the Politics of Religion*, Cambridge University Press, 2011.

Marx et Arendt :

ABENSOUR, Miguel. *Hannah Arendt contre la philosophie politique?*, Paris, Sens&Tonka, 2006.

BERNSTEIN, Richard J. « Rethinking the Social and the Political », *Philosophical Profiles*, Cambridge, Polity Press, 1986, p. 238-259.

BOURGEOIS, Bernard. « Marx et les droits de l'homme », *Droit et liberté selon Marx* (dir. G. Planty-Bonjour), Paris, PUF, 1986, p. 5-53.

BUCHANAN, Allen. *Marx and Justice : The Radical Critique of Liberalism*, London, Methuen, 1982.

CANOVAN, Margaret. *Hannah Arendt: a Reinterpretation of her Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 199.

CANOVAN, Margaret. « Arrêter l'escalator. Arendt et l'action comme interruption », *L'humaine condition politique : Hannah Arendt*, Paris, L'Harmattan, collection « Philosophie en commun », 2001, p. 109-124.

COLLIN, Françoise. « Du privé au public », *Les Cahiers du GRIF*, 1986, no 33, p. 47-68.

DI CROCE, Marianne. *Le politique chez Hannah Arendt : entre fragilité et durée – Mémoire de maîtrise en philosophie*, Université du Québec à Montréal, 2013, 136 p.

GENEL, Katia. *Hannah Arendt. L'expérience de la liberté*, Paris, Éditions Belin, collection « Le chemin des philosophes », 2016.

GILBERT, Alan. « Political Philosophy : Marx and Radical Democracy », *The Cambridge Companion to Marx*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

ISAAC, Jeffrey C. « Oases in the Desert: Hannah Arendt on Democratic Politics », *American Political Science Review*, 1994, vol. 88, no 1, p. 156-168.

KARSENTY, Romain. *Le germe de la démocratie. Castoriadis et Arendt en dialogue*, Paris, Éditions Kimé, 2022.

MOREAULT, Francis. *Hannah Arendt, l'amour de la liberté : essai de pensée politique*, Québec, Les presses de l'Université Laval, collection « Prisme », 2002, 236 p.

TASSIN, Étienne. *Le trésor perdu : Hannah Arendt l'intelligence de l'action politique*, Paris, Éditions Payot & Rivages, collection « Critique de la politique Payot », 1999.

WALDRON, Jeremy. « Karl Marx's 'On the Jewish Question' », *'Nonsense upon Stilts'. Bentham, Burke and Marx on the Rights of Man* (ed. J. Waldron), London, Methuen, 1987, p. 119-136.

Critiques du contrat social :

Dupuis-Déri, Francis. « La fiction du contrat social : uchronie libérale, utopie Anarchiste », *Politique et Sociétés*, 28(2), 2009, p. 3-24.

HAMROUNI, Naïma. « Pactiser pour dominer », *La vie des idées* (en ligne), 11 décembre 2023.

MILLS, Charles W. *Blackness Visible. Essays on Philosophy and Race*, Cornell University Press, 2015.

PATEMAN, Carole et Charles W. MILLS. *The Contract and Domination*, Polity Press, 2007.

PEZZILLO Lelia. « L'échec du Contrat social. À propos d'une critique récente de la théorie de Rousseau », *Dix-huitième Siècle*, n°26, 1994, p. 365-378.

YANCY, George et Charles MILLS. « Lost in Rawlsland », *The New York Times*, 16 novembre 2014, (en ligne).

#### Démocratie et espace public

AGAMBEN, Giorgio et al. *Démocratie, dans quel état ?*, Éditions La Fabrique, 2009.

DUPUIS-DÉRI, Francis. *Démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, LUX Éditeur, « Pollux », 2019.

LAMOUREUX, Diane. « Démocratiser la sphère publique par l'exercice de la liberté politique », *Nouveaux cahiers du socialisme*, No 17, Hiver 2017, p. 88-99.

LAMOUREUX, Diane. *Le trésor perdu de la politique. Espace public et engagement citoyen*, Éditions Écosociété, 2013.

HABERMAS, Jürgen. *L'espace public*, Payot, « Critique de la politique », 1988.

#### Contestation et désobéissance civile

DI CROCE, Marianne. « Hannah Arendt et Antigone : perspectives sur la désobéissance civile », *Recherches féministes*, vol. 31, no 2, 2018, p. 125-150.

Le Goff, Alice. « Démocratie délibérative contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un "activisme délibératif" et ses implications », *Archives de Philosophie*, vol. 74, no. 2, 2011, p. 241-257.

OGIEN, Albert et Sandra LAUGIER. *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2011.

ROUSSIN, Juliette. « Démocratie contestataire ou contestation de la démocratie ? L'impératif de la bonne décision et ses ambiguïtés. » *Philosophiques*, volume 40, numéro 2, automne 2013, p. 369–397.

SMITH, William. « Reclaiming the Revolutionary Spirit: Arendt on Civil Disobedience », *European Journal of Political Theory*, avril 2010, vol. 9, no 2, p. 149-166.

THOREAU, Henry David. *La désobéissance civile*, Paris, Milles et une nuit, 2000. ZINN, Howard. *Désobéissance civile et démocratie. Sur la justice et la guerre*, Agone, 2010.

## **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

### **Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca); [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

## **Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

### **La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.**

Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca); [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéo qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Visitez le site : <https://infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat/>